

Compte-rendu du groupe de travail du 16/05/2017 DUERP
des agents en poste à la DR de MARSEILLE.

Le 16 mai 2017 s'est tenu à la DR de Marseille en présence des OS (UNSA absente) et du docteur Claude FASSANARO, médecin de prévention, un groupe de travail relatif au document unique.

Le DUERP, outil d'évaluation et de prévention des risques professionnels:

Institué en France par un décret de 2001 transposant une directive communautaire de 1989, le document unique des risques professionnels (DUERP) est un outil devant être obligatoirement mis en place dans chaque unité de travail tant du secteur privé que du secteur public.



Élaboré par les chefs de service en concertation avec chacun des agents qui composent leur service, le DUERP a pour but de lister et de hiérarchiser de manière exhaustive l'ensemble des risques pouvant nuire à la santé et à la sécurité des agents. Mais ce qui rend l'exercice réellement intéressant c'est que le décret de 2001 impose à l'employeur la mise en place d'un programme annuel de prévention à partir du document unique rédigé par les services. Les textes prévoient à ce sujet la responsabilité pénale de l'employeur qui se trouve dans une obligation de résultats en la matière. Concrètement, lorsqu'un problème est listé en cours d'année N-1, l'employeur devra tout mettre en oeuvre pour y apporter une solution. Quand, en cours d'année N, le DUERP sera réexaminé en Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT), le problème devra avoir été sinon résolu, tout du moins, être en voie de le devenir via une réponse concrète de l'administration. Outre les risques liés aux conditions matérielles et de sécurité du travail, devront figurer dans ce document l'ensemble des risques psycho-sociaux, ainsi des surcharges de travail palpables dans tous les services, les surcharges mentales liées aux indicateurs de performance, à charge pour l'administration qui a une responsabilité pénale en la matière de mettre en place les outils et solutions adaptés qui, s'ils ne peuvent éviter ce risque, devront le réduire fortement. Bref, l'administration, face à ses responsabilités ne pourra plus faire mine de ne pas savoir et devra par

tous moyens mettre un terme à la souffrance de l'agent.

Mais vous l'aurez compris, la première étape de cette démarche appartient avant tout à l'agent en tant que tel: c'est à chacun d'entre nous de réfléchir concrètement aux difficultés rencontrées sur notre poste de travail, que ces difficultés soient d'ordre physique ou psychologique.

Le DUERP des services de la DR de Marseille :

Au vu des documents présentés, **Solidaires Douanes ne peut que déplorer que le principal risque professionnel soit aujourd'hui le risque psycho-social (RPS)**. On sait tous aujourd'hui l'origine de ce risque : sous-effectif récurrent dans les services, menaces de fermetures ou fermeture de services annoncées alors que les places disponibles dans les autres services ou dans des résidences proches se réduisent année après année.

Dans la note d'orientations ministérielles, une des priorités est la prévention des risques psycho-sociaux. **Solidaires a une nouvelle fois dénoncé que le manque de moyens, d'effectifs et la politique de suppressions de postes, en vigueur dans la fonction publique soit l'origine du mal. Solidaires a rappelé que la seule méthode pour y mettre fin consisterait à abandonner la politique suicidaire de suppressions de postes et de services et de remettre enfin les moyens humains et matériels afin de permettre à la douane de remplir (toutes) ses missions de service public.**

Un bilan du plan annuel de prévention (PAP) 2016 a été dressé. Puis le DUERP 2017 a été étudié et le PAP 2017 présenté. Ce programme se décline en actions globales concernant tous les services (sécurité incendie, dotation en EPI...) et en actions spécifiques destinées à un seul service en fonction de ses besoins propres notamment au niveau du volet « travaux ». Des stages mutualisés de formation organisés sur crédits CHS-CT sont aussi prévus. A noter : une nouvelle action de formation proposée sur les conduites à tenir face aux victimes d'attentats.

Prochaine étape : validation du PAP 2017 au CHS-CT. Solidaires y détient 4 sièges (pour info, la CGT en a 5 et FO 1, les autres OS ne sont pas élues au CHS-CT des Bouches du Rhône, instance ministérielle siégeant rue Borde).

Depuis des années Solidaires Douanes se bat contre les suppressions d'effectifs et la casse de notre administration. Les conditions de travail constituent l'une de nos priorités absolues et nous continuerons d'exiger que le bien-être de tous soit respecté. La tâche est colossale mais nous ne baisserons pas les bras !

Pour Solidaires Douanes
Vincent FINKBEINER

Des questions? Des remarques? Une adresse : solidaires-mediterranee@douane.finances.gouv.fr